



**André Villeneuve**  
**Député de Berthier**

## **RAPPORT DE LA TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS**

**Circonscription électorale de Berthier**

**Octobre 2011**

## BILAN DE LA TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS

### *Avant-propos*

Cette tournée se voulait un exercice de démocratie participative dont le but premier était de stimuler le dialogue et l'engagement citoyen. Débutée en avril 2009, elle aura permis de rencontrer plus de 400 citoyens, les 25 conseils municipaux de la circonscription, le conseil de bande Atikamekw et 280 représentants du milieu communautaire.

La tournée m'aura permis de rencontrer plus de 96 organismes. D'ailleurs à cet égard, je n'ose imaginer le Québec sans l'apport des organismes communautaires et des gens qui les animent plus souvent qu'autrement de façon entièrement bénévole. Ce sont sans aucun doute des piliers de nos collectivités. Ces rencontres ont été très enrichissantes tant pour l'exercice de mes fonctions qu'au point de vue humain.

C'est plus de 400 commettants qui ont abordé un large éventail de sujets, passant d'enjeux touchant le quotidien à des dossiers ayant parfois des répercussions d'ordre international lors de ces soirées citoyennes. À ce propos, il est remarquable de constater que chacune des personnes rencontrées est souvent par la force des choses devenue une spécialiste dans les domaines qui la concerne ou qui la passionne. Dans plusieurs municipalités, la participation a dépassé largement les attentes.

Au cours de cette tournée, j'ai eu l'occasion d'échanger avec plus de 125 élus municipaux. Il a été souvent souligné que les municipalités ont reçu, au cours des dernières années, de nouvelles responsabilités sans que les ressources financières nécessaires suivent. De plus, il a été démontré que les chevauchements de paliers de gouvernement peuvent être un frein à une gestion optimale des deniers publics. À titre d'exemple, l'imposition de certains échéanciers quant à l'utilisation des argent dans la mise en œuvre de programmes est souvent problématique.

À chacune de mes visites, j'ai été impressionné de constater le dynamisme et la volonté des conseils municipaux. Malgré des ressources parfois limitées, les municipalités du comté, même les moins peuplées, font preuve de créativité et d'audace. Que ce soit pour la construction d'une bibliothèque, la volonté de prendre en charge des chemins ou l'implantation d'un réseau d'aqueduc, il s'agit sans contredit de la réalisation d'un travail colossal !

J'invite donc le lecteur à parcourir ce document qui ne constitue pas l'opinion du député de Berthier, mais le reflet des préoccupations des commettants, des citoyens, des élus, bref, de celles et de ceux qui font de ce coin de pays, un lieu où il fait bon vivre.

À vous toutes et tous, merci de m'avoir reçu chez vous.

André Villeneuve  
Député de Berthier

## Table des matières

<i>Avant-propos</i> .....	1
Table des matières.....	2
La tournée en chiffres .....	3
Déroulement.....	4
Méthodologie .....	4
Partie I : Organismes et citoyens .....	5
Entraide .....	5
Environnement.....	6
Santé.....	7
Éducation .....	7
Infrastructures .....	8
Internet à haute-vitesse .....	8
Partie II : Municipalités .....	9
Infrastructures .....	9
Voirie .....	9
Financement.....	10
Services gouvernementaux .....	10
Zonage agricole.....	11
Transport.....	11
Environnement.....	11
Internet à haute-vitesse .....	12
Santé.....	12
Conclusion .....	14

## La tournée en chiffres

Nombre	
de municipalités visitées	26
d'élus rencontrés	128
d'organismes ou groupes rencontrés	98
d'intervenants du milieu rencontrés	288
de citoyens rencontrés	386

Calendrier des visites effectuées	
Date	Municipalité
27 avril 2009	Saint-Jean-de Matha
4 mai 2009	Saint-Côme
11 mai 2009	Saint-Barthélemy
25 mai 2009	Sainte-Émélie-de-l'Énergie
8 août 2009	Communauté atikamekw de Manawan
2 février 2010	Saint-Damien
4 février 2010	Saint-Félix-de-Valois
22 février 2010	Saint-Cuthbert
23 février 2010	Sainte-Élisabeth
1er mars 2010	Saint-Didace
3 mars 2010	Saint-Ignace-de-Loyola
7 avril 2010	Sainte-Geneviève-de-Berthier
8 avril 2010	Lavaltrie
21 mai 2010	Saint-Alphonse-Rodriguez
20 septembre 2010	Saint-Michel-des-Saints
31 mai 2010	Mandeville
14 juin 2010	La-Visitation-de-l'Île-Dupas
16 juin 2010	Saint-Gabriel-de-Brandon
16 septembre 2010	Saint-Norbert
27 septembre 2010	Berthierville
14 octobre 2010	Sainte-Mélanie
25 octobre 2010	Sainte-Béatrix
1 novembre 2010	Saint-Zénon
6 décembre 2010	Saint-Cléophas-de-Brandon
13 décembre 2010	Ville Saint-Gabriel
14 décembre 2010	Lanoraie

## Déroulement

Échelonnées sur un peu plus d'une année, chacune des 26 visites s'est déroulée au cours d'une journée. À cela il faut ajouter le suivi des rencontres qui trouvent encore écho parfois même après plusieurs mois. Comme quoi certains projets demandent patience et persévérance. À chacune de ces 26 occasions, le député rencontrait le conseil municipal, ainsi que tous les citoyens intéressés. D'autre part, il se réunissait également avec les organismes, groupes et intervenants du milieu. Dépendamment des municipalités, il pouvait s'agir d'organismes œuvrant en aide de première ligne, en environnement, en culture, etc., ce pouvait aussi inclure une chambre de commerce, un conseil d'établissement, la fabrique ou autre.

En général, le député rencontrait le conseil municipal en premier lieu, ensuite les organismes et intervenants du milieu, puis les citoyens en fin de journée.

## Méthodologie

La suite de ce document a été rédigée à partir des notes prises au cours des diverses rencontres. Les sujets abordés ont été divisés en deux catégories : *Organismes et citoyens* d'une part, *Municipalités* d'autre part. Les problèmes spécifiques n'apparaissent pas dans ce document, bien que le député en ait pris bonne note.

## Avertissement

Ce bilan traduit les opinions formulées au cours de la tournée qui a duré plusieurs mois. Celles-ci ne constituent pas nécessairement celles du député de Berthier. Aussi, certaines réalités peuvent avoir changé depuis la tenue de cette tournée.

## Partie I : Organismes et citoyens

Le député n'a pas pu rencontrer la totalité des organismes œuvrant au sein de la circonscription de Berthier. Cependant, considérant que l'échantillonnage est élevé, il est admis qu'il s'agisse d'une fidèle représentation des préoccupations et réalités du terrain.

L'on constate qu'il y a plusieurs organismes d'entraide dans la circonscription. Ceci tend à démontrer que d'une part que les besoins sont criants et, d'autre part, la grande capacité de mobilisation et d'entraide de la population. Cette grande solidarité se traduit par des organismes qui fournissent une variété de services destinés aux familles (aide alimentaire, comptoirs vestimentaires, garderies, camps de jour), aux femmes, aux jeunes (aide matérielle et activités) et aux personnes âgées (visites à domicile, popotes, transport, loisirs), aux personnes aux prises avec des problèmes d'ordre sociaux, médicaux ou autre.

La majorité des organismes présents ont été créés et sont souvent portés par les citoyens. Donc, les préoccupations de ces organismes représentent les préoccupations des citoyens eux-mêmes. Si un organisme existe dans une municipalité, c'est généralement parce que des citoyens ont identifié un besoin ou un problème et ont décidé de s'y attaquer.

C'est pour cette raison que les préoccupations exprimées ci-dessous, même si elles émanent d'organismes particuliers, ont été considérées dans leur globalité.

### **Entraide**

La plupart des organismes d'entraide, bien que fiers des services qu'ils offrent, estiment qu'ils sont loin de combler tous les besoins, notamment par manque de ressources. Les sources de financement sont modestes et souvent hors d'atteinte.

D'abord, les subventions gouvernementales demeurent difficiles à obtenir par complexité et lourdeurs administratives. Ainsi, il y a souvent un manque d'information et d'expertise au sein de certains organismes. En outre, un soutien financier n'est que rarement garanti à long terme. Au niveau de l'implication de l'État, on constate une tendance à accorder une aide sur une période de plus en plus courte. Ceci a pour effet de mobiliser une part importante des ressources des organismes à la recherche de financement. Ceux-ci considèrent que, bien que les besoins augmentent, le financement ne suit pas toujours dans les mêmes proportions. Les groupes se considèrent peu soutenus par certaines instances dans leurs revendications et ont même parfois l'impression de déranger. Évidemment, la quasi non-indexation constitue dans l'absolu une coupure pour ne pas dire un certain désaveu du travail accompli sur le terrain. Travail qui, s'il n'était pas effectué par ces groupes, ne saurait être pris en charge dans son intégralité par l'État.

Ensuite, les subventions d'origine privée sont aussi difficiles à obtenir auprès de grandes fondations ou entreprises nationales et sont très modestes lorsqu'elles sont obtenues auprès d'entreprises locales. Or, les entreprises locales sont très sollicitées et participent néanmoins de belle manière aux efforts de la communauté.

La contribution des bénéficiaires des services ne peut qu'être, elle aussi, que très maigre, car c'est justement la clientèle visée qui n'a que peu de moyens.

Les activités de financement (soupers spaghetti, etc.), font souvent la différence entre la fin ou la continuité d'un service. D'autre part, les commandites, bien qu'appréciées, ne suffisent pas toujours à couvrir les frais. Ce type d'activité est très demandant sur le plan humain et peut, à terme, créer un essoufflement du travail bénévole. Dans les cas extrêmes, ceci provoque l'interruption de la prestation de services et amoindrit l'offre. Aussi, il faut souvent s'attendre à une augmentation des besoins financiers de l'organisme puisqu'il se voit dans l'obligation de mettre en place une permanence rémunérée pour palier au manque de bénévoles.

### ***Environnement***

L'environnement semble être une préoccupation importante et porte principalement sur deux aspects : la préservation du patrimoine naturel et le traitement des déchets.

Du côté du traitement des matières résiduelles, plusieurs constats irritent. Les citoyens sont fortement incités (et ils y participent activement) à maximiser le recyclage de leurs déchets domestiques alors que ce n'est pas toujours le cas pour les entreprises qui produisent bien souvent d'énormes quantités de déchets. Citons comme exemple le compostage qui est introduit auprès de la population alors que les restaurants constitueraient une source bien plus importante de matières putrescibles. Il y a donc là matière à amélioration.

Soulignons aussi que les citoyens de plusieurs municipalités se plaignent des fortes odeurs dégagées par des pratiques d'enfouissement qui selon eux, ne répondent plus aux standards de qualité de vie modernes.

Pour ce qui est de la préservation du patrimoine naturel, plusieurs organismes et citoyens défendent l'intégrité des lacs et cours d'eau. Ils estiment généralement que les lois et règlements en vigueur concernant l'installation de fosses septiques et l'aménagement naturel des berges tardent à être appliqués ou encore que ceux qui les respectent doivent payer pour ceux qui ne le font pas (augmentation de taxes pour tous).

Il faut tout de même noter que les gens rencontrés sont d'accord pour que les bons gestes soient posés afin de protéger l'environnement. En ce sens, l'on souligne l'intervention du gouvernement du Parti québécois qui a instauré l'obligation pour les municipalités d'appliquer la loi sur les installations sanitaires en milieu rural, ce qui constitue une première.

D'autres se consacrent à la défense des milieux humides ainsi que des rivières de leur région. Ici encore, leur financement est un problème majeur, même pour ceux qui sont reconnus par le gouvernement. Les organismes de bassins versants, quant à eux, déplorent le fait qu'ils n'ont pas toujours les moyens de leurs ambitions notamment lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les actions désignées par leurs constats.

## **Santé**

Nombre d'intervenants déplorent la situation en matière de services de santé. Le problème bien connu du manque d'accès à un médecin de famille n'est pas le seul qui est évoqué.

Dans plusieurs localités, on se plaint de la faiblesse, de la dégradation ou même de l'absence de services offerts par les Centres locaux de services communautaires (CLSC). À cause d'une centralisation marquée, les services sont plus souvent qu'autrement offerts dans les grands centres, mais dans de tels cas, ce sont les problèmes liés aux transports qui deviennent majeurs : transport adapté inadéquat, délais trop long ou parfois même rupture de service quand il s'agit d'obtenir un transport par ambulance, compensations de dépenses réduites ou même abolies.

Les citoyens se plaignent de l'inaccessibilité des soins notamment à cause du manque de médecins de famille, de la fermeture des consultations sans rendez-vous dans les CLSC, de la baisse de l'offre de soins à domicile, des coupures dans les programmes d'aide en matière de transport, du peu de soutien pour les aidants naturels etc., et y voient une menace pour leur santé. Vivre en région peut devenir, d'une certaine façon, insécurisant.

Ajoutons enfin que les urgences du Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRDL) sont généralement débordées<sup>1</sup> et il y a consensus au sein des organismes pour dénoncer l'iniquité interrégionale qui touche la région de Lanaudière. Aussi, l'on déplore la fusion des budgets des CLSC et des centres hospitaliers par le gouvernement Charest. Ainsi, les ressources de première ligne sont drainées vers les hôpitaux, accentuant le manque de services locaux et personnalisés.

## **Éducation**

Dans ce domaine, plusieurs conseils d'établissement scolaire ont été rencontrés, en plus de citoyens. Il en ressort généralement que les ressources disponibles pour encadrer les élèves sont insuffisantes. Citons les ressources spécialisées qui se font trop rares ou encore la surveillance du midi dont les coûts sont maintenant défrayés par les parents. Ainsi, le décrochage scolaire élevé dans la région et le nombre de cas d'élèves en difficulté d'apprentissage, serait selon les organismes, imputable à un manque de ressources spécialisées.

La présence de plus en plus de classes regroupant deux et parfois trois niveaux, rend la tâche des professeurs plus complexe et ne leur permet pas d'offrir un enseignement optimal. D'ailleurs, plusieurs communautés doivent carrément se battre afin de maintenir leur école ouverte.

Plusieurs tentent d'améliorer la situation, souvent avec succès. Mais beaucoup déplorent l'insuffisance de moyens qui permettraient justement une plus grande intervention dans le but de favoriser la persévérance scolaire.

---

<sup>1</sup> Le nombre de patients qui ont attendu plus de 48 heures sur civière a augmenté de 1614 % entre 2003 et 2009, passant de 169 à 2897, comparativement à 19 % pour l'ensemble du Québec.

### ***Infrastructures***

Côté infrastructures, plusieurs communautés tentent de conserver leurs églises, ce qui nécessite l'injection de montants élevés. Généralement, malgré leurs efforts, les organismes ne disposent pas de telles sommes. Mais les gens s'organisent dans l'espoir de garder bien vivants ces bâtiments qui témoignent de l'histoire du Québec et qui à leur façon continuent d'être un repère au cœur de nos villes et villages.

Des projets, tels que la construction de bibliothèques, sont eux aussi difficiles et c'est souvent après plusieurs années que certaines communautés parviennent enfin à se doter d'une telle infrastructure qui correspond bien aux besoins.

Aussi, plusieurs communautés et citoyens se plaignent de ponts fermés ou très dégradés et de routes en mauvais état. L'on considère que le développement régional et la qualité de vie passe aussi par un réseau routier performant et sécuritaire.

### ***Internet à haute vitesse***

Les citoyens ont les mêmes constatations que les municipalités à propos de l'Internet à haute vitesse : pas ou mauvais service pour plusieurs communautés où il n'y a que des solutions de rechange hasardeuses et à des coûts prohibitifs. L'absence de couverture Internet ou une couverture inadéquate sont fortement critiquées par les citoyens. Ceux-ci, en très forte majorité, considèrent que ce service est essentiel pour que les communautés puissent demeurer compétitives et surtout attrayantes.

## Partie II : Municipalités

### *Infrastructures*

Une forte proportion des municipalités, en particulier celles qui sont les moins peuplées, ont de la difficulté à installer, à mettre à niveau ou à remplacer des infrastructures considérées comme indispensables. Ces infrastructures sont de plusieurs types puisqu'elles peuvent être liées à l'eau potable ou aux eaux usées (barrages, égouts, aqueducs, étangs aérés), aux transports (chemins, ponts et ponceaux) et à la culture, aux loisirs et au sport (bibliothèque, patinoires, jeux).

Les municipalités estiment que les coûts sont en hausse constante que le seul coût des études requises est parfois presque aussi cher que celui des travaux. Qui plus est, les normes en tous genres se multiplient, ce qui empêche trop souvent l'implication des bénévoles (corvées), limite les options pour l'administration municipale, ce qui augmente les frais et peut menacer la réalisation du projet ou le retarder indûment et surtout, inutilement.

Dans pratiquement tous les cas, plusieurs infrastructures indispensables nécessitent des investissements considérables et les municipalités ne disposent pas des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de tels travaux. Ainsi, elles doivent faire appel à des firmes extérieures ainsi qu'à divers programmes gouvernementaux. Nombre de ces programmes s'appuient sur le principe du tiers : un tiers par Ottawa, un tiers par Québec et un tiers par le niveau municipal ou d'autres formules qui nécessitent une participation de la municipalité. Or, bien des municipalités n'ont pas ou plus les moyens de fournir leur quote-part et doivent plus souvent qu'autrement s'endetter encore un peu plus.

Nombre de municipalités estiment que les réponses à leurs demandes pour bénéficier des programmes prennent beaucoup de trop de temps pour aboutir, d'autant plus que plusieurs de ces programmes ont une durée de vie limitée et comportent trop souvent l'exigence que les travaux soient effectués dans des délais relativement courts. Un non respect de ces délais peut amener certains travaux liés au projet à devenir non éligibles à un remboursement, ce qui met une pression supplémentaire sur les élus. Dans le cas où des travaux ne sont pas réalisés dans les délais impartis, la municipalité se doit d'assumer seule les coûts de cette partie des travaux. On comprend que les travaux effectués hors délais font partie d'un tout et sont donc nécessaires à la bonne marche du projet. Selon les élus, s'ajoutent à cette situation des mécanismes bureaucratiques jugés lourds et difficiles à démêler.

Lorsqu'il s'agit d'infrastructures que des municipalités estiment vitales, mais qui ne sont pas sous leur juridiction, en particulier des routes qui ne seraient pas municipalisées, la situation est tout aussi complexe et les dossiers semblent traîner indéfiniment.

### *Voirie*

Dans la même veine, le besoin de financement des travaux de voirie incluant l'entretien des routes, des chemins, ponts et ponceaux ainsi que le déneigement est tout aussi criant. Les municipalités les moins peuplées sont souvent très étendues, ce qui signifie que le coût per capita est disproportionné par rapport à de plus grandes agglomérations. Dans tous les cas, de tels

travaux accaparent la plus grande part du budget. Certaines municipalités sont tout simplement dans une impasse et ne réussissent pas, à cause de leur budget limité, à effectuer tous les travaux pourtant nécessaires à l'entretien de leur réseau routier et par conséquent on assiste à une dégradation constante du réseau.

Un consensus se dégage à l'effet que la réforme Ryan<sup>2</sup> a transféré aux municipalités plusieurs responsabilités, mais que depuis sa mise en application en 1993, le financement nécessaire n'a pas suivi. En outre, plusieurs municipalités estiment que certains tronçons de route, parfois très longs, devraient être de juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Enfin, plusieurs municipalités estiment que le MTQ n'effectue pas toujours les travaux de voirie nécessaires dans les délais requis. À titre d'exemple, nombre de ponts, qui nécessitent des travaux d'entretien d'urgence, se dégradent au point de devenir non sécuritaires ou sont tout simplement fermés par le MTQ, occasionnant de malencontreux détours.

### **Financement**

Les subventions gouvernementales découlant de la réforme Ryan n'ont pas ou peu augmenté, alors que les coûts ont explosés. Ainsi, certaines petites municipalités ne disposent plus d'aucune marge de manœuvre après avoir payé leur quote-part à la municipalité régionale de comté<sup>3</sup> (MRC) et assumé les coûts de voirie, ce qui peut représenter au-delà la moitié de leur budget. Il découle de cette situation qu'après avoir assumé les frais du personnel administratif, incluant la voirie et les infrastructures existantes, les élus n'ont que peu ou pas de marge de manœuvre financière qui leur permettrait d'améliorer ou de développer des services. En fait, on assiste parfois, équilibre budgétaire oblige, à une diminution de service. Les municipalités estiment que la situation administrative et financière ne correspond plus à la réalité et qu'il faut absolument diversifier l'assiette fiscale des municipalités afin qu'elles puissent maintenir leur autonomie.

Le financement apparaît donc comme un défi pour les municipalités. Dans certains cas, 80 % du financement provient de la taxe foncière. Certaines municipalités soulignent aussi que plusieurs citoyens pris en charge par des organismes paragouvernementaux (la curatelle publique etc.), ainsi que les organismes religieux, ne paient pas leur pleine part de taxes et que, d'autre part, le volume de taxes foncières impayées peut atteindre d'importantes proportions.

### **Services gouvernementaux**

L'accès aux services gouvernementaux préoccupe grandement plusieurs municipalités qui doivent lutter pour que certains centres de services demeurent ouverts. On parle ici d'écoles et de services dispensés par celles-ci, de services de santé, de bureaux de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de bureaux de poste et d'autres services comme l'obtention d'un permis de chasse, etc. L'on craint que l'État préconise la centralisation de sa prestation de service au détriment de la disponibilité de services de proximité.

---

<sup>2</sup> Réforme du nom du Ministre des Affaires municipales dans les cabinets Bourassa et Johnson (Daniel fils) du 5 octobre 1990 au 26 septembre 1994

<sup>3</sup> Instaurées en 1979, les MRC ont remplacé les corporations de comté datant de 1855. Elles forment l'ensemble des municipalités d'un territoire donné et sont représentées par un préfet élu par la population ou nommé par les maires.

### **Zonage agricole**

L'application de la Loi sur le zonage agricole est contestée par plusieurs municipalités. Elles estiment que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), appuyée par l'Union des Producteurs agricoles (UPA) protège souvent des terres soit non cultivables, soit laissées en friche depuis nombre d'années. Elles considèrent aussi que le cadre législatif actuel bénéficie surtout aux gros producteurs et à la monoculture au détriment des petites fermes familiales. Plusieurs citoyens font valoir qu'une nouvelle agriculture axée sur des produits spécialisés et souvent inspirée de la culture biologique, ne nécessitant que de petites parcelles de terre, tente de voir le jour, mais qu'elle se heurte à certaines difficultés d'ordre structurel.

### **Transport**

Certaines municipalités regrettent d'avoir intégré le plan de transport de la Commission de transport régional de Lanaudière (CRTL). Elles estiment que le service leur coûte beaucoup trop cher et qu'il est mal organisé. Une municipalité va jusqu'à affirmer qu'il lui en coûterait moins cher de payer directement les coûts de transport de ses citoyens plutôt que les redevances.

### **Environnement**

La préoccupation première des municipalités en matière d'environnement, outre le fait qu'elles accordent en général une grande importance aux enjeux environnementaux, c'est toute la question relative à la collecte et au traitement des déchets. Ces municipalités estiment ainsi que le contenu du projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement<sup>4</sup> (Loi 88), doit respecter l'engagement du gouvernement de manière à assurer aux municipalités qu'elles reçoivent 100 % des coûts reliés à l'administration, à la collecte des matières recyclables et à la fourniture de tout outil nécessaire à l'atteinte des objectifs de la politique sur la gestion des matières résiduelles (volet recyclable)<sup>5</sup>. À titre d'exemple, une municipalité évalue à 64 % la proportion des coûts qui lui sont actuellement remboursés. D'autre part, on considère que les coûts d'enfouissement et de traitement sont très élevés parce que contrôlés par le privé.

D'autre part, bien qu'il y ait consensus sur la nécessité de faire appliquer une réglementation concernant les fosses septiques, il est souvent difficile de la faire appliquer. Il s'agit d'investissements onéreux pour les personnes visées et il y a quelque résistance à ce chapitre. Par contre, le monde municipal semble être en mode solution et considère que la situation notamment au niveau de la possible dégradation de plan d'eau commande des actions.

Toujours sur le plan de l'environnement, plusieurs municipalités estiment que les études requises par le Ministère de l'Environnement et des Parcs, préalablement à la mise en œuvre de projets, sont ou redondantes ou exagérées et souvent fort coûteuses, tout en entraînant de longs délais.

---

<sup>4</sup> Cette loi touche la gestion des matières résiduelles et modifie le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

<sup>5</sup> Depuis l'adoption de la nouvelle loi, plusieurs pans de ces revendications ont été obtenus.

### ***Internet à haute-vitesse***

Pour les municipalités les moins bien desservies ou non desservies en matière d'Internet à haute-vitesse, ce problème, estiment-elles, a des impacts directs sur leur développement.

En premier lieu, la plupart des entreprises refusent de s'installer dans des zones qui ne disposent pas d'un accès Internet à haute vitesse efficace et à un coût raisonnable. Il en est de même pour les travailleurs autonomes, ou ceux qui pourraient le devenir. En second lieu, les familles elles-mêmes hésiteront à s'installer dans de telles zones.

Il est à noter que plusieurs nouvelles technologies ont été récemment mises sur le marché, telles que les clés USB (Universal Serial Bus) et les routeurs cellulaires. Cependant, ces solutions ne peuvent pas s'implanter partout, sont peu fiables et peuvent engendrer des coûts prohibitifs.

Un autre point soulevé à plusieurs reprises concerne la prolifération des tours émettrices et réceptrices des signaux provenant soit de l'Internet soit des téléphones cellulaires. Ce phénomène est dû au fait que chacune des entreprises qui œuvre dans ce domaine développe son propre réseau. Ainsi, le nombre de réseaux est égal au nombre d'entreprises.

Cette façon de faire a créé des situations difficiles dans maintes municipalités. D'ailleurs, il faut souligner la résistance de plusieurs groupes de citoyens contre cette prolifération qualifiée par certains d'anarchique et qui s'inquiètent du fait que les conséquences sur la santé des ondes émises par les tours sont peu connues et peu documentées. L'on déplore l'apparition dans le paysage de tours distantes de quelques centaines de mètres les unes des autres ce qui vient défigurer le paysage.

Le fait que les communications soient de compétence fédérale ne vient en rien faciliter la gestion ou la résolution du problème. Comment un citoyen peut-il se faire entendre par Ottawa relativement à un problème qui le touche directement dans sa propre cours. Lorsque les gens et même les conseils municipaux apprennent que l'installation d'une tour relève du gouvernement fédéral, ils ont l'impression que quelque chose leur échappe.

### ***Santé***

Tous sont d'accord pour dire qu'il y a dégradation des services sur la majeure partie du territoire. Ceci engendre une paupérisation due notamment à la place de plus en plus grande du privé dans le système de santé publique. Le secteur privé occupe plus de 25 % du secteur des soins de santé au Québec. En fait, au Canada, c'est au Québec que l'on retrouve le plus haut pourcentage de soins médicaux privés. Cette augmentation du rôle du secteur privé dans le système de santé pose un problème très important. En effet les personnes n'ayant pas les assurances ou les ressources financières nécessaires pour faire appel au privé se retrouvent dans une situation difficile sur le plan humain. Le privé va tout naturellement offrir ses services dans des domaines où l'État peine à répondre à la demande d'où de longues listes d'attente au public et un service beaucoup plus rapide au privé. Nous pouvons donc observer des situations totalement inéquitables pour une grande partie de la population qui est souvent en situation de vulnérabilité. Être malade et ne pouvoir recevoir les soins de santé dans les délais requis à cause d'un manque de ressources financières, ou pire encore, ne pouvoir faire soigner un membre de la famille est nous en

conviendrons, très questionnable. Plusieurs considèrent ridicule cette situation car ce sont les mêmes professionnels qui oeuvrent au privé et au public. Donc, plus grandit le privé, plus se réduit le système collectif de santé.

Nous assistons de plus en plus à une concentration des services dans les grands centres. Pour les municipalités situées à l'extérieur de ces zones, cela pose tout le problème de la rétention de la population et de leur capacité à attirer des nouvelles familles ou entreprises sur leur territoire. Tout ceci constitue pour les municipalités un frein au développement et un danger à l'égard du maintien de l'occupation du territoire, les gens étant portés à s'exiler vers les grands centres.

Le manque de médecins et la diminution constante de ressources dans certaines parties du territoire ont été évoqués à plusieurs reprises et les municipalités déplorent le fait qu'elles ne disposent pas des moyens nécessaires à l'amélioration de la situation. Celles-ci n'ont de cesse d'interpeller le gouvernement à ce sujet.

## Conclusion

### Citoyens, élus, représentants d'organismes

#### *Le citoyen*

Cette tournée m'a fait découvrir des gens fiers et engagés qui aiment profondément leur pays. Et bien que certains ont fait état de difficultés, j'oserais dire que tous sont confiants d'y trouver des solutions. Pour ce faire, ils réclament une accélération de l'évolution des structures existantes. Évolution qui se déclinerait par une plus grande flexibilité et une plus grande adaptabilité des politiques gouvernementales aux réalités citoyennes et ce, à tous les niveaux de gouvernement. Si l'on a toujours constaté dans l'évolution des sociétés un décalage des lois et des structures par rapport aux mœurs citoyennes, force est ici d'admettre que le citoyen ne se retrouve plus ou très difficilement dans ce qui lui est proposé. Tous militent en faveur d'une plus grande liberté d'action.

#### *Les organismes*

On constate assez rapidement que la région possède un éventail surprenant d'organismes. Couvrant un vaste inventaire de services sur tous les plans : économique, social, culturel et environnemental. Ces mêmes organismes possèdent dans bien des cas une expertise très poussée appuyée par un personnel hautement qualifié et engagé. Il n'est d'ailleurs pas rare de retrouver des gens au service d'un organisme possédant une surqualification. C'est le principe de Peter mais à l'envers. Les organismes sont en quelque sorte des piliers permettant une mobilisation et une participation citoyenne accrue, tout en apportant un soutien indéfectible à leur communauté. Ils sont à mon avis un des moteurs de la démocratie participative l'autre étant l'engagement citoyen.

#### *Les élus*

Que dire aussi du monde municipal qui en termes d'organisation, d'efficacité et d'expertise est le mieux placé pour intervenir sur le terrain. Terrain qu'il connaît mieux que quiconque. Le respect du principe de subsidiarité ainsi que la reconnaissance de l'autonomie municipale et régionale par le gouvernement du Québec permettrait aux élus d'optimiser l'ensemble des moyens et des ressources disponibles sur le territoire. Ce faisant, on pourrait assister à une dynamisation bien réelle du plein potentiel dont ils disposent que ce soit sur le plan économique, social, culturel ou environnemental.

### **L'engagement, richesse inestimable et pilier de la démocratie**

Un autre élément d'une importance capitale : on retrouve dans la population des gens engagés et dynamiques qui ne demandent qu'à avoir les moyens nécessaires à la réalisation de projets qui sont généralement voulus et soutenus par la communauté. Cette participation exceptionnelle des citoyens est la base même de toute démocratie participative qui elle-même est le pilier fondamental de la démocratie dans son sens premier.

À tous les niveaux, que ce soit citoyen, communautaire ou municipal, tous démontrent un sens de l'engagement hors du commun. Ceci représente une richesse inestimable, puisque que cet engagement de la communauté repose sur de grandes compétences et une connaissance du milieu qui garantit aux communautés actuelles et futures un avenir fort prometteur. C'est là un gage de pérennité assurée qui cadre parfaitement avec le développement durable.

### **Nos traditions et l'amour du pays**

Nous retrouvons donc, à tous les paliers, une volonté ferme d'habiter ce magnifique territoire d'abord en préservant son caractère authentique (patrimoine naturel), ensuite en gardant bien vivantes les traditions. Garant de la suite des choses, la préservation des repères que nos ancêtres nous ont laissés est fondamentale. J'ai pu, tout au long de mes rencontres, sentir et souvent entendre ce profond amour du pays.

### **Ce sont les gens qui bâtissent le pays non l'inverse**

Engagement, expertise, personnel qualifié et amour de leur pays : les communautés sont prêtes. Le gouvernement du Québec doit maintenant faire un pas de plus en termes de décentralisation vers celles-ci. Elles sont les mieux placées pour apporter les solutions à certains problèmes qui les touchent spécifiquement et elles sont bien sûr aussi les mieux placées pour réaliser leurs ambitions et leurs rêves. Ces moyens existent, mais les communautés doivent y avoir accès.

D'un côté, l'État a tendance à centraliser, d'autre part, il dit vouloir décentraliser en confiant de nouvelles responsabilités aux instances locales. Malheureusement, trop souvent, les fonds ne suivent pas et l'exercice se traduit par un « pelletage » des dépenses dans la cours des citoyens, des organismes et des municipalités.

À la suite de cette tournée des 26 communautés de la circonscription, je suis profondément convaincu que cette belle et grande solidarité qui nous anime permettra de relever tous les défis et que l'avenir qui s'ouvre devant nous, nous le façonnerons à notre image.

Mes préoccupations en tant que député sont bien sûr d'abord le bien-être de mes concitoyens et le développement durable du comté. Les défis et les réussites des gens d'ici motivent mes actions.

Je m'engage à continuer d'être à l'écoute et d'agir avec les citoyens, les élus et les intervenants des différents organismes qui oeuvrent sur l'ensemble du territoire. Car bien que seuls nous allions plus vite, ensemble nous allons beaucoup plus loin !